

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 18 septembre 2023 le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

N° 23-048 Règlement instaurant un programme de crédit de taxes foncières visant à

favoriser la construction, la rénovation et la location annuelle de logements

locatifs servant à des fins résidentielles

- 2. Ce règlement a été approuvé par la ministre de l'Habitation, le 16 octobre 2023.
- **3.** Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 18 octobre 2023.
- **4.** Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

FAIT À RIMOUSKI, CE 18^E JOUR D'OCTOBRE 2023

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat Greffier